RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3 COMMUNES INFORMATIQUE
SARL AU CAPITAL 1000€
RCS BOBIGNY : 839 118 270
Siège social : 04 Boulevard Boissière 93230 Romainville

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14 Janvier 2025
Décision de poursuite de l'activité de la société malgré la perte de la moitié du capital

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze janvier à 9 heures, les associés de la société 3 COMMUNES INFORMATIQUE., se sont réunis sur convocation régulière et dans les délais fixés par les statuts à 04 Boulevard Boissière 93230 Romainville.

L'assemblée est présidée par M. JAMAL SHARIF, gérant.
Sont présents :
- M. ISLAM MOHAMED,,
- M. AHMED ARIF,

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Ordre du Jour :

Constatation de la perte de la moitié du capital social et décision de la poursuite d'activité.
I. PREMIERE RESOLUTION
L'assemblée constate que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et après avoir approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 qui font ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, délibérant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du nouveau code de commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et donc de poursuivre l'activité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II. DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. JAMAL SHARIF pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée

JAMAL SHARIF



ISLAM MOHAMED



AHMED ARIF

